

61

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 59

MATIÈRES PLASTIQUES

DÉTERMINATION DU POURCENTAGE
DE MATIÈRES SOLUBLES DANS L'ACÉTONE
CONTENUES DANS LES PIÈCES MOULÉES À BASE DE PHÉNOPLASTES

1^{ère} ÉDITION

Avril 1958

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 59, *Détermination du pourcentage de matières solubles dans l'acétone contenues dans les pièces moulées à base de phénoplastes*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 61, *Matières plastiques*, dont le Secrétariat est assuré par l'American Standards Association, Incorporated (ASA).

Au cours de la deuxième réunion, tenue à Turin, en octobre 1952, le Comité Technique confia l'étude de cette question à son Groupe de travail N° 5, *Propriétés physico-chimiques*, sous la présidence du Royaume-Uni.

La proposition élaborée par ce Groupe de travail fut présentée au Comité Technique lors de sa troisième réunion plénière, tenue à Stockholm, en août 1953; elle fut ensuite soumise par correspondance aux membres du Comité Technique, à titre d'avant-projet de Recommandation ISO.

Au cours de la quatrième réunion d'ISO/TC 61, tenue à Brighton, en octobre 1954, cet avant-projet fit l'objet d'un nouvel examen et fut adopté, sous réserve de quelques amendements, comme Projet de Recommandation ISO.

En date du 31 décembre 1955, le Projet de Recommandation ISO fut distribué à tous les Comités Membres de l'ISO et compte tenu de quelques amendements, il fut approuvé par les 29 Comités Membres suivants, sur un total de 37:

Allemagne	Hongrie	Portugal
Australie	Inde	Royaume-Uni
Autriche	Irlande	Suède
Belgique	Israël	Tchécoslovaquie
Bulgarie	Italie	Turquie
Chili	Mexique	Union Sud-Africaine
*Danemark	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Espagne	Pakistan	U.S.A.
Finlande	Pays-Bas	Yougoslavie
*Grèce	Pologne	

Aucun Comité Membre ne s'est opposé à l'approbation du Projet.

Le Projet de Recommandation ISO fut ensuite soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en avril 1958, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

* Ces Comités Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'objection à formuler contre l'approbation du Projet.

MATIÈRES PLASTIQUES

DÉTERMINATION DU POURCENTAGE DE MATIÈRES SOLUBLES DANS L'ACÉTONE CONTENUES DANS LES PIÈCES MOULÉES À BASE DE PHÉNOPLASTES

1. OBJET

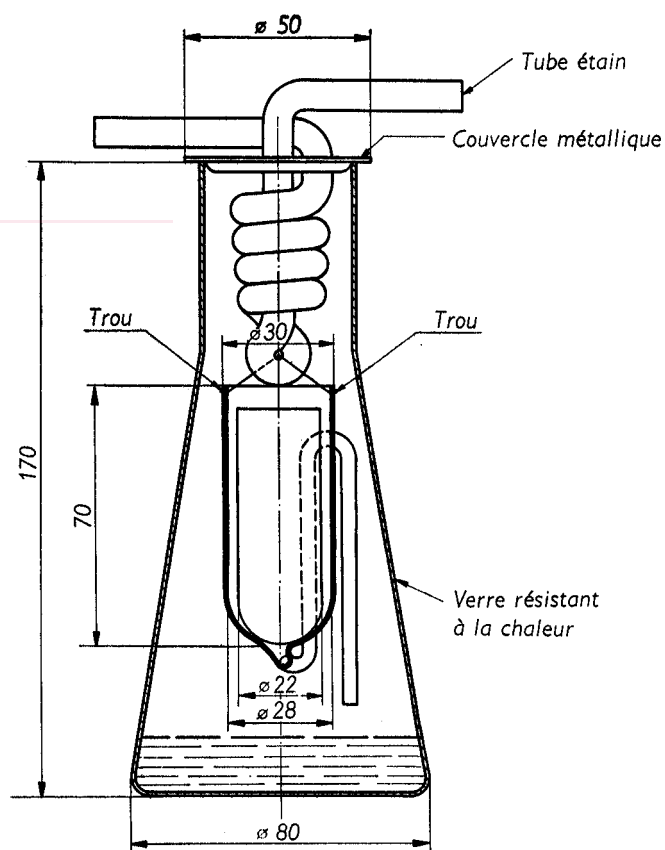
- 1.1 Cette méthode d'essai définit les conditions dans lesquelles est déterminé le pourcentage de matières qui peuvent être extraites par l'acétone, à une température voisine de son point d'ébullition, d'un échantillon finement pulvérisé de pièce moulée à base de phénoplastés.
- 1.2 L'essai pour établir la teneur en matières solubles dans l'acétone est l'un des moyens employés pour déterminer le degré relatif de cuisson des pièces, moulées avec un phénoplaste donné. L'extraction est conduite dans des conditions déterminées, durant un laps de temps défini. Même si une proportion élevée de matières solubles est constatée, l'extraction n'est pas nécessairement terminée. Les résultats ne sont que comparatifs, car les produits extraits contiennent normalement d'autres substances que des résines non-polymérisées qui peuvent s'y trouver, telles que lubrifiants, matières colorantes ou plastifiants.

2. APPAREILLAGE

- 2.1 L'appareillage comprend les éléments suivants:

- a) appareils pour réduire l'échantillon de pièce moulée à l'état finement divisé;
- b) balance d'une précision de 0,0001 g;
- c) tamis à mailles carrées de $0,420 \text{ mm} \pm 0,015 \text{ mm}$ d'ouverture*;
- d) tamis à mailles carrées de $0,250 \text{ mm} \pm 0,012 \text{ mm}$ d'ouverture*;
- e) appareil d'extraction du modèle représenté.

Il est également permis d'utiliser un appareil du modèle Soxhlet, dans lequel la matière placée dans le godet est entourée par la vapeur du solvant en ébullition. D'autres appareils d'extraction peuvent être utilisés, pourvus qu'il soit démontré qu'ils donnent des résultats semblables.



Toutes les dimensions sont approximatives
et sont exprimées en millimètres
APPAREIL D'EXTRACTION

* La normalisation des ouvertures des tamis est actuellement à l'étude par le Comité Technique ISO/TC 24, Tamis. Si les valeurs spécifiées dans la présente Recommandation pour l'ouverture des tamis ne sont pas englobées dans la Recommandation ISO, qui aura été établie pour l'ouverture des tamis, le Comité Technique ISO/TC 61 procédera à un réexamen de la présente spécification.